



Remboursement de soins qui ont été annulés

Par **terryb**, le **12/09/2010** à **10:13**

Bonjour,

Je souhaite être conseillée sur mon cas:

J'ai souscrit à un abonnement dans un club sportif en mars 2010.

En avril, on me propose en plus de mon abonnement, des cures de massage et un suivi diététique pour un an, pour 1750€.

Je l'ai accepté, et payé 5 chèques de 350€ chacun, qui doivent être débités fin avril, fin mai, fin juin, fin juillet et fin août.

La date de début des soins n'arrêtait pas d'être décalée, et j'apprends par hasard en JUILLET que les soins n'auront jamais lieu, alors que 4 des 5 chèques (donc 1400€) ont déjà été débités.

J'ai contacté le responsable du club, il m'a dit que le club a été racheté, tous les employés virés, uniquement lui-même en tant que coach sportif a été gardé.

Et selon lui, les nouveaux propriétaires ne veulent pas garder les soins. Il me dit qu'ils vont sûrement payer, mais il n'aurait pas plus d'infos que cela. Il entend dire que on attend le "recensement" et que cela prend du temps avec l'administration française!

N'y connaissant rien dans ce domaine, je ne sais pas si c'est vrai que cela prend du temps ou pas.

Quel recours ai-je pour qu'on me rembourse les 1400 €? Qui en est responsable: les anciens ou les nouveaux propriétaires?

Je vous remercie pour vos conseils.

Cordialement.

Marie.